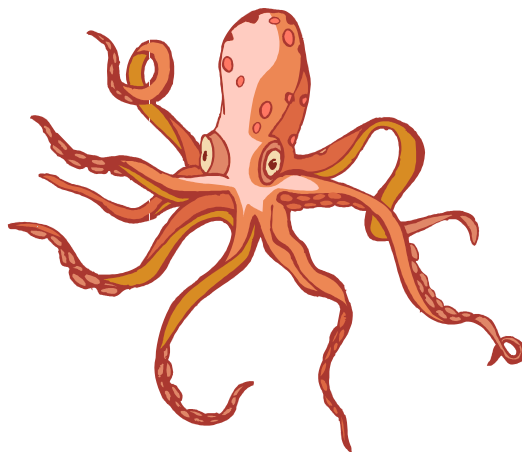


**La Fondation Lucie et André Chagnon...  
son avènement, ses enjeux et les impacts qui en découlent**



Document d'information et d'analyse  
rédigé par  
La Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière

**Juin 2009**



# Table des matières

INTRODUCTION .....	3
DE LA PHILANTHROPIE PARTICIPATIVE À LA PHILANTHROPIE DES AFFAIRES .....	3
LES ORIGINES DE LA FONDATION CHAGNON ET SES IMPACTS SUR LE CHANGEMENT DE GOUVERNANCE .....	4
PROJETS FINANCÉS PAR LA FONDATION CHAGNON .....	5
ENJEUX DE LA FONDATION CHAGNON EN LIEN AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES .....	6
TRAVAUX DE LA CTROC .....	9
RÉFÉRENCES.....	9
CONCLUSION .....	10

## Introduction

Depuis déjà quelques années, les organismes communautaires se questionnent sur la présence de la Fondation Lucie et André Chagnon dans la région. Alors qu'au tout début les préoccupations émanaient des secteurs les plus directement touchés (famille, jeune), aujourd'hui, la plupart des organismes communautaires peuvent être interpellés par l'un ou l'autre des volets de la Fondation Chagnon. La dernière année fut marquée par un développement accru des actions de cette fondation et une présence marquée à la grandeur du territoire Lanaudois et de tout le Québec. Justement, la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) a mis en place, à l'hiver dernier, un comité Fondation Chagnon dont fait partie la TROCL. De ce comité est ressortie une analyse dont le présent document s'inspire largement. Bien que ce document soit volumineux, il se veut accessible et permet une vue d'ensemble du développement de la Fondation Chagnon et de tous les enjeux l'entourant, notamment ceux touchant les partenariats public-privé sociaux.

### De la philanthropie participative à la philanthropie des affaires

Bien que la charité ait toujours été présente, le terme « philanthropie » a vu le jour aux États-Unis, en 1911, alors qu'un dénommé Andrews Carnegie a créé sa fondation. Il désirait ainsi avoir une influence durable par le biais de ses dons et de ceux de la communauté. La philanthropie participative « permet à des particuliers et à des groupes de particuliers d'encourager des changements sociaux. »<sup>1</sup> Comme exemple de philanthropie participative, il est possible de citer Centraide et les employéEs de différentes entreprises qui décident de lui donner un pourcentage hebdomadaire de leur paie. Ces employéEs sont sensibilisés à la cause sociale et y participent sans aucun autre but que celui de contribuer à un certain changement social. Ce type de philanthropie existe depuis longtemps et fait toujours partie du paysage. Toutefois, avec les années, une nouvelle approche s'est développée : la philanthropie des affaires.

La philanthropie des affaires est un modèle d'origine américaine visant à emprunter le fonctionnement du milieu des affaires pour des visées philanthropiques. Depuis une dizaine d'années le Québec assiste donc à une redéfinition des rapports sociaux, de force et d'équilibre entre des organisations philanthropiques et l'État.<sup>2</sup> Le vocable actuel évoque le souci constant de performance, l'attente de résultats concrets et rapides, la multiplication des dons dédiés, etc. La définition même du don est questionnée, ce don qui se devait d'être gratuit et désintéressé, duquel on ne devait rien attendre en retour est maintenant entre les mains d'une poignée de grands donateurs issus du milieu des affaires. Ils prennent, et l'État leur donne, un pouvoir décisionnel dans les orientations, les objectifs et les résultats à atteindre sur des sujets spécifiques tels que la santé, l'environnement, etc.

Ce modèle tend à s'étendre à travers le monde et suit le courant politique actuel.

---

<sup>1</sup> [www.philanthropievo.ca/ldkijd//20061221142605bcreklaw0.5681421.html](http://www.philanthropievo.ca/ldkijd//20061221142605bcreklaw0.5681421.html)

<sup>2</sup> [http://www.logilys.com/upload/publications/arbre\\_du\\_don\\_hiver-printemps\\_2007.pdf](http://www.logilys.com/upload/publications/arbre_du_don_hiver-printemps_2007.pdf)

## Les Origines de la Fondation Chagnon et ses impacts sur le changement de gouvernance

Dans un premier temps, il importe de savoir de quoi sont constitués les fonds de la Fondation Chagnon. Ils proviennent en grande partie de la vente de Vidéotron. Cette vente a rapporté 1.84 milliard de dollars à la famille Chagnon. Les bénéficiaires de cette vente ont été investis dans une fondation de charité, permettant ainsi à la famille Chagnon d'éviter de payer à l'état les 460 millions qu'elle aurait dû payer en impôt.<sup>3</sup> La création de cette fondation permettait donc à la famille Chagnon d'économiser beaucoup d'argent, mais également, dans une certaine mesure, de décider des orientations sociales.

C'est donc là que réside une partie du problème. La Fondation Chagnon, investissant dans un fond public-philanthropique, devient le seul maître d'œuvre dans la gestion de ces fonds et conséquemment, dans le choix des orientations qui seront priorisées. Jusqu'à tout récemment, l'État était le seul à investir dans la mise en place des services de santé et services sociaux publics. Cependant, avec la loi 25 sur les Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, nous avons assisté à un changement de cap. Avec la venue de notions telles que la responsabilité populationnelle, la hiérarchisation des services, la subsidiarité (qui peut le faire mieux et à moindre coût?)... l'État a tenté, à maintes reprises et de différentes façons, de contraindre les groupes communautaires à s'inscrire dans une vision utilitariste.

Pourquoi? Actuellement, l'État croule sous ses responsabilités, devant assurer des services de santé accessibles, universels et gratuits et ce, auprès d'une population de plus en plus vieillissante, tout ceci, pendant que se dessine une baisse démographique importante. Dans un objectif de minimiser les coûts, l'État, à l'instar de l'entreprise privée, fait de plus en plus appel à la sous-traitance se traduisant notamment par des partenariats public-privé.

Ainsi, de nouveaux acteurs commencent à faire leur apparition dans le paysage étatique, notamment, la Fondation Chagnon: «La Fondation Chagnon ne se contente pas d'offrir généreusement davantage de services dans le cadre de la gouvernance étatique, dans un esprit de complémentarité, en direction de régions ou de catégories sociales particulièrement défavorisées. On n'est pas du tout dans une perspective d'approche charitable, mais bien dans la recherche d'un nouveau mode *critique de l'intervention gouvernementale*, jugée peu efficace puisqu'elle existe depuis plusieurs décennies maintenant et que les problèmes, pour le dire sans nuances, non seulement ne se résolvent pas, mais s'amplifient.»<sup>4</sup>

Par ses interventions, la Fondation Chagnon ciblera les clientèles dites vulnérables, fera la promotion de bons comportements, tout ceci en fonction de cibles et d'objectifs à atteindre, dans une pratique de concertation large et en fonction de modes d'interventions prédéfinis.

« Mobiliser les communautés, les mettre à contribution, passer des silos aux réseaux, pousser la concertation jusqu'au partenariat, s'appuyer sur une compréhension commune de la réalité locale par les partenaires, adhérer à une mission, à une vision commune, appeler les ministères à travailler en appui à des projets qui échappent à leur domaine de compétence spécifique, intégrer l'évaluation à l'action... » Autant de formules glanées dans le Plan stratégique de *Québec en forme*, soutenu par la

<sup>3</sup> Tiré du journal alternatives – Marie-Ève Voghel-Robert – Les nouveaux PPP sociaux p.5

<sup>4</sup> Frédéric Lesemann, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique (INRS – Urbanisation, Culture et Société) [Bulletin de liaison, vol 33 n°2](#) FAFMRQ

Fondation Chagnon. « On est bien en présence de l'implantation *d'une toute nouvelle gouvernance dans laquelle l'acteur privé tend à se substituer à l'acteur public*, au moins dans les secteurs dans lesquels il choisit d'intervenir. Un pas majeur est franchi dans cette implantation d'un nouveau type d'intervention, *tout aussi technocratique, top-down*, que l'intervention gouvernementale, à la différence radicale qu'elle se donne la liberté de choisir ses lieux, ses populations objets de ses interventions, de les limiter dans le temps, alors que les politiques publiques sont encadrées et conditionnées par leur mission d'universalité et leur caractère illimité dans le temps. C'est bien là que la Fondation Chagnon se donne *des règles du jeu totalement différentes*, ce qui fait toute la différence d'avec les politiques publiques, et c'est bien là qu'elle entend aussi, au nom de son généreux financement (200 millions), se donner la liberté de changer ces règles et de donner à ce changement une portée implicitement universelle »<sup>5</sup>.

## Projets financés par la Fondation Chagnon

Avant d'aller plus loin il est nécessaire de rappeler que, jusqu'à maintenant, la Fondation Chagnon ne finançait jamais les initiatives existantes. La Fondation Chagnon ne débourse que pour les salaires du personnel qualifié pour répondre à certaines problématiques identifiées sur un terrain à l'aide d'une batterie d'indicateurs statistiques (pas toujours, mais pour une majorité des projets). Il arrive que les CAL (comités d'action locale) financent la mise en place d'un projet de manière temporaire. L'esprit du financement provenant de la Fondation Chagnon est toujours le suivant : la prise en charge des communautés par elles-mêmes. Ainsi, cette fondation prévoit toujours se retirer des projets mis en place par les CAL et les partenaires et ce, après une période variable.

Cependant depuis l'arrivée de la nouvelle directrice des CAL Québec Enfants, Lise Brunet, il semble y avoir une ouverture pour financer des projets existants déjà dans la communauté, à condition que les partenaires du CAL considèrent ce service comme nécessaire à leur plan d'action. Dans un sens, c'est une amélioration puisqu'il y a une petite reconnaissance des initiatives du milieu. Mais d'un autre côté, il est impossible de prévoir les conséquences de « l'intégration » d'un service dans les plans d'action locaux. Doit-on craindre l'ingérence des permanents du CAL dans la gestion du service de l'organisme financé? C'est possible, puisque si les objectifs de résultat (quantitatifs) prévus dans le plan d'action ne sont pas atteints, les permanents de la Fondation Chagnon qui œuvrent sur le terrain devront l'expliquer en haut lieu. Un autre aspect important est celui de la recherche. En effet, à plus ou moins court terme l'organisme risque de se retrouver avec quelques exigences d'évaluation, d'indicateurs de résultats, etc. La Fondation Chagnon prône la recherche constante entourant les projets mis sur pied.

---

<sup>5</sup> Frédéric Lesemann, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique (INRS – Urbanisation, Culture et Société)  
[Bulletin de liaison, vol 33 n°2](#) FAFMRQ

## Enjeux de la Fondation Chagnon en lien avec les organismes communautaires

### Les enjeux éthiques

#### Qui doit décider, des orientations sociales

En investissant des sommes importantes dans des actions gouvernementales, la Fondation Chagnon, qui est une fondation privée et non élue par les citoyens, exerce un pouvoir d'influence important sur le gouvernement en décidant des objectifs et en orientant les actions retenues pour être financées. Les orientations sociales du Québec pourraient être dictées par une fondation qui a ses propres critères et ses propres règles. Une fondation qui s'érige comme porteuse de nouvelles normes sociales. N'est-ce pas de la responsabilité gouvernementale de définir, pour la collectivité québécoise, les normes sociales communes tout en considérant les besoins des populations et la capacité financière de l'État de répondre à ces besoins?

#### Censure de l'information<sup>6</sup>

De par son statut, la Fondation Chagnon n'est pas tenue de divulguer publiquement de l'information reliée à sa gouvernance ou à ses politiques en matière de placements ou d'attribution de dons. Cette fondation se considère toutefois fiduciaire du patrimoine dont elle a la gestion; aussi, souhaite-t-elle en rendre compte pleinement à la population. Les fonds de Québec en Forme et de Québec Enfants sont chacun gérés par **une société de gestion** composée de 4 représentants du gouvernement du Québec et de 4 représentants de la Fondation Chagnon. On ne retrouve nulle part les fonctions et les compétences de ses gestionnaires et leur imputabilité envers la population.

### Les enjeux sociaux

#### Aucun débat public

Lors de la consultation publique chargée d'examiner le projet de loi 7, les représentants présents l'avaient été sur invitation seulement. Or, le fait de convoquer, sur une très courte période, un nombre limité d'organismes ne saurait suffire à qualifier l'exercice de véritable débat public. En effet, peu de gens ont eu l'occasion de se familiariser réellement avec les enjeux démocratiques concernant le recours, de plus en plus répandu, aux fonds publics/privés dans le domaine des politiques sociales. On doit également souligner que les objectifs visés par le projet de loi 7 étaient loin de faire l'unanimité chez tous les groupes ayant participé aux consultations. En effet, huit groupes ont demandé un moratoire sur le projet de loi ou même carrément son retrait, alors qu'à peine sept groupes ont appuyé le Ministre.

Un débat de fond demeure donc nécessaire concernant le recours aux fonds publics/privés dans le domaine des politiques sociales et il déborde largement le contexte du projet de loi 7. Un véritable débat public devrait également porter sur les décisions politiques qui mènent à investir des centaines de millions de dollars dans des interventions visant à circonscrire les conséquences de la pauvreté plutôt que de s'attaquer à éliminer la pauvreté elle-même.

---

<sup>6</sup> Site de Québec en Forme : <http://www.quebecenforme.org>

### Les cibles : La pauvreté... stigmatisation<sup>7</sup>

Lors de la consultation publique sur invitation chargée d'examiner le projet de loi 7, certains regroupements sont venus questionner les impacts sur les familles visées par ce type d'initiatives. Ils croient qu'il serait essentiel de faire un examen plus attentif des fondements scientifiques et idéologiques à l'origine de ce type d'intervention et de s'assurer qu'on ne fasse pas porter le poids des problèmes sur le dos des familles, sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. L'approche positiviste, sur laquelle reposent les principaux modèles de prévention précoce au Québec, tend à évacuer trop rapidement la dimension politique des problèmes et à ignorer la multiplicité des solutions possibles. Dans ce genre d'approche, on a tendance à considérer la pauvreté comme une maladie ou une fatalité [et à exiger des personnes qu'elles modifient leurs comportements pour mieux s'adapter à leur situation de marginalisation] contre lesquelles on ne peut rien faire d'autres que de limiter les dégâts.

Quand on sait que les prestations d'aide sociale ne couvrent même pas les besoins de base les plus élémentaires, que le taux actuel du salaire minimum se situe à plusieurs milliers de dollars en deçà du seuil de pauvreté et que les pensions alimentaires pour enfants continuent d'être déduites des prestations d'aide sociale et des prêts et bourses, n'y aurait-il pas lieu de revoir les priorités gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté?

### Enjeux financiers

#### La Fondation Chagnon vient financer ce que l'État devrait faire<sup>8</sup>

Des sommes importantes ont été versées dans les dernières années. Au total, depuis 2007, le gouvernement du Québec s'est lié à la famille Chagnon avec des ententes qui valent un total de **plus d'un milliard** \$ :

- 400 millions \$ - Québec Enfants
- 400 million \$ - Québec en Forme
- 200 millions\$ - Aidants naturels
- 50 millions \$ - décrochage scolaire

D'emblée, c'est un milliard de dollars investis dans les fonds dédiés de la Fondation Chagnon, c'est un milliard de dollars que l'État ne verse pas aux organismes communautaires en financement à la mission ou aux écoles pour soutenir l'éducation publique.

Plus spécifiquement, le communautaire a soudainement l'impression qu'il aura accès à beaucoup d'argent. Mais... cet argent est dévolu aux objectifs de la Fondation Chagnon. Les groupes communautaires peuvent y avoir accès dans la mesure où ils développent des activités, qui ne sont pas nécessairement issues d'un besoin identifié par la communauté, mais conformes aux objectifs de la Fondation Chagnon et dans la mesure où le groupe accepte de dégager des ressources pour participer à des rencontres partenariales du CAL.

<sup>7</sup> Réf : Bulletin de liaison Vol.33 n. 2

<sup>8</sup> Frédéric Lesemann, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique (INRS – Urbanisation, Culture et Société)  
[Bulletin de liaison, vol 33 n°2](#) FAFMRQ

### Déstabilisation du milieu communautaire<sup>9</sup>

Alors que plusieurs organismes communautaires cherchent à consolider et à financer les activités reliées à leur mission et leur équipe de travail, à faire reconnaître leur expertise et leur implication dans le milieu, voilà que cet argent donne l'illusion d'arriver comme un cadeau du ciel. Certains seront enclins à modifier leur mission pour répondre aux critères pointus de la Fondation Chagnon, en oubliant que cette mission a été choisie par leur milieu pour répondre à des besoins identifiés par celui-ci.

### La concertation parallèle et la non reconnaissance de l'expertise existante<sup>10</sup>

Cet enjeu fut clairement identifié dans une lettre rédigée conjointement par la Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière (TROCF) et l'Association Carrefour Famille Montcalm, ainsi que dans un communiqué de la FAFMRQ.

On peut questionner le fait d'investir des centaines de millions de dollars dans la création de nouveaux projets, alors que des organismes communautaires, déjà bien enracinés dans les communautés et bénéficiant d'un important lien de confiance avec les familles qu'ils accueillent, connaissent d'importants problèmes de financement. De plus, bien que ces projets disent vouloir faire appel à la « mobilisation des communautés », ils semblent trop souvent faire fi des concertations déjà existantes, soit en créant leurs propres structures de concertation, soit en imposant leur propre mode de fonctionnement aux structures déjà existantes. Ces façons de faire donnent lieu à des rapports souvent difficiles entre les promoteurs de projets et les organismes qui doivent composer avec ces nouvelles initiatives et ce, rarement dans un contexte de rapports égaux. Les organismes communautaires ont de la difficulté à faire respecter leur mission et assistent à un dédoublement des actions déjà en place. Un système parallèle s'installe et les organismes communautaires ont l'impression d'être relégués à un simple rôle de figuration dans les réflexions et les décisions des CAL.

### **Et demain ...**

Les nouveaux programmes de la Fondation Chagnon, Saines habitudes de vie et Persévérance scolaire sont déjà sur notre territoire. Concernant les Saines habitudes de vie, plusieurs organismes oeuvrant en santé et services sociaux ont été ou risquent d'être interpellés. Pensons particulièrement aux maisons de jeunes, aux organismes offrant des cuisines collectives, etc.

Le volet persévérance scolaire est en train de se réfléchir dans les bureaux de la Fondation Chagnon. N'oublions pas que dans 14 régions du Québec, les Conférences régionales des élus (CRÉ) et plusieurs acteurs du milieu ont déjà mis en place des structures et des actions pour lutter contre le décrochage scolaire. L'arrivée de la Fondation Chagnon soulève plusieurs inquiétudes.

Quant aux projets de Loi 6 et 7 instituant les fonds pour le soutien aux proches aidants et pour le développement des jeunes enfants qui seront adoptés sous peu, ils touchent directement les organismes famille ainsi que ceux travaillant au niveau des aidants naturels. Ce que le gouvernement fera avec tous ces millions est encore inconnu. Le projet de loi 7 ne fait que trois pages ! Il y a là un danger réel pour l'ensemble du communautaire. On voit poindre au loin l'oubli éventuel du financement à la mission de base.

---

<sup>9</sup> Maison de la famille Parenfant Gaspé

<sup>10</sup> Communiqué de la FAMRQ avril 2009



## Travaux de la CTROC

### Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC)

Lors de la dernière rencontre nationale, en mai 2009, la CTROC a convenu d'élargir le mandat du comité Fondation Chagnon afin d'y inclure l'ensemble des enjeux qui entourent les partenariats public-privé sociaux. La TROCL poursuivra sa participation au sein de cette instance.

C'est aussi lors de cette rencontre que les membres de la CTROC ont adopté les trois propositions suivantes déposées par le comité :

1. Dénoncer publiquement l'absence de débat public concernant le changement de gouvernance.
2. Demander un moratoire sur l'établissement de partenariats public-privé sociaux.
3. Intégrer un comité national issu du RQACA en lien avec la Fondation Chagnon

## Références

Il existe une quantité considérable de documents de référence concernant la Fondation Chagnon. Des sites Internet lui sont consacrés, des articles dans les journaux, des documents produits par différentes régions du Québec, des positionnements de partis politiques, etc.

En faire une liste complète serait impossible. Ainsi, d'ici quelques semaines, vous pourrez trouver les liens sur le site Internet de la TROCL, dans la section documents de référence : [www.trocl.org](http://www.trocl.org)

Toutefois, voici quelques liens intéressants pour alimenter vos réflexions :

### Articles

<http://www.ledevoir.com/2009/05/23/251831.html>

<http://www.ledevoir.com/2009/05/23/251834.html>

<http://www.ledevoir.com/2009/05/23/251830.html>

### Site Internet

<http://observatoirechagnon.blogspot.com/>

## Conclusion

Pour le moment, la TROCL n'a pas une position ferme concernant la participation des organismes communautaires autonomes aux projets de la Fondation Chagnon. La suite des travaux nationaux permettra de dégager une position commune. Par contre, notre objectif est de vous informer sur la réalité entourant cette fondation, sur ses enjeux et impacts sur les organismes communautaires.

Chaque organisme à donc sa propre réflexion à entreprendre, surtout lorsqu'il est directement sollicité par la Fondation Chagnon ou des acteurs locaux qui souhaitent démarrer un projet. L'outil de réflexion joint à ce document vous permettra d'ailleurs d'entreprendre cette réflexion.



Table Régionale des Organismes Communautaires de Lanaudière

25, rue St- Louis, St-Esprit (Qc) J0K 2L0

Téléphone : (450) 839-6085 Télécopieur : (450) 839-6370

Ligne sans frais : 1-866-839-6085 Courriel : trocl@trocl.org